

2011/3397 - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 75 000 euros et d'une subvention exceptionnelle de 91 000 euros à l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon (UGFRL) – Approbation des termes de la convention d'application n°1 (Direction de l'Action Sociale - ?) (BMO du 18/04/2011, p. 919)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'UGFRL, peut-être allons-nous reparler des restaurants.

M. HEMON Pierre, rapporteur : Oui, il faut en parler, on vous propose d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de 75 000 euros à l'UGFRL et une subvention exceptionnelle de 91 000 euros.

L'UGFRL traverse quelques difficultés, malgré le fait qu'elle serve 340 000 repas par an, difficultés d'équilibre financier liées en partie aux difficultés de visibilité sur les contrats aidés. C'est-à-dire qu'elle avait fait des budgets prévisionnels tenant compte d'un certain nombre de contrats aidés. Ce nombre a été diminué et il y a beaucoup moins de visibilité à 6 mois, ce qui fait qu'elle a un certain nombre de problèmes. Les responsables nous ont alerté fin février, ils ont fait leur assemblée générale extraordinaire le 29 mars avec un plan de redressement sévère qu'ils nous ont proposé et qui prévoit notamment la fermeture de trois restaurants externes. Ils prévoient également un certain nombre d'augmentation du prix du repas sur place et du prix du portage à domicile. Il s'agit pour l'Association de retrouver un certain équilibre pour continuer à fonctionner parce qu'elle rend un réel service, indispensable dans cette ville.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans le cadre d'un ordre du jour complémentaire et en urgence, vous nous demandez d'allouer une subvention de 166.000 euros à l'UGFRL. Cette somme comprend le deuxième versement de 75.000 € correspondant au solde de la subvention de fonctionnement que nous versons annuellement.

Elle comprend également une subvention exceptionnelle supplémentaire de 91.000 € pour assurer l'équilibre d'exploitation de l'année 2011 au regard des difficultés de trésorerie de l'association.

Vous évoquez une situation financière fragile avec un déficit antérieur de 150.000 €, que l'association pense pouvoir résorber en augmentant le prix de vente du repas, en baissant son prix d'achat et en fermant trois sites déficitaires sur les 20.

Loin de nous rassurer, ces mesures décidées à la hâte en assemblée générale extraordinaire nous inquiètent fortement. Nous avons déjà eu l'occasion de saluer le travail remarquable des bénévoles et des salariés de cette association, et la mission essentielle de portage des repas et de gestion des foyers restaurants qu'ils assument auprès de nos aînés. Ces derniers ne doivent pas subir les insuffisances d'une gestion qui nous semble défailante.

En effet, et en l'absence d'informations complémentaires satisfaisantes et en dépit d'une Commission des Finances qui s'est tenue juste avant ce Conseil, nous sommes très surpris que ces difficultés soient appréhendées si tardivement au sein de l'association et que vous nous soumettiez un tel rapport en urgence.

Si les montants sont sans commune mesure avec ceux que nous avons votés en urgence pour la SACVL, il n'est pas acceptable que les dossiers qui devraient mériter un examen attentif soient ceux qui sont finalement toujours traités en catastrophe. Ce mode de gouvernance est d'autant plus critiquable que vous évoquez une situation structurelle financière fragile et un déficit antérieur de 150.000 €, ce qui implique nécessairement que la Direction des Finances de la Ville était au fait depuis un temps certain des difficultés récurrentes ou qu'elle aurait dû l'être si elle avait assuré un suivi effectif.

Malheureusement et comme souvent, nous constatons que vous n'opérez aucun réel contrôle sur les satellites de notre commune, pas plus que sur les associations subventionnées avec les fonds publics. Cela est d'autant plus grave que cette association a rencontré des difficultés récurrentes depuis une dizaine d'années, ce qui aurait supposé un contrôle plus étroit.

Déjà en 1999, alors Monsieur le Maire que vous étiez dans l'Opposition, notre ville avait été mise à contribution pour éponger les dettes de cette association. L'un de vos Collègues d'Opposition avait justement refusé de voter en urgence une subvention en insistant sur l'imprudence de voter une subvention sur un exercice avant même d'avoir connaissance de l'audit réclamé, situation en tous points comparable à celle qui nous occupe aujourd'hui.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous rappeliez vous-même à juste titre, quelques années plus tard, lors de la séance du 19 avril 2004 que vous présidiez en qualité de Maire et toujours pour l'UGFRL, je cite : *« on ne peut pas effectivement cumuler les déficits et revenir présenter ici comme ailleurs, tous les 6 mois devant le Conseil municipal, des dossiers de subventions. »* Des mesures d'encadrement d'un suivi financier étroit par la Ville étaient annoncées par vos soins tandis que vous rappeliez devoir, je cite encore : *« regarder avec attention la façon dont les deniers publics sont dépensés, qu'ils le soient directement par la Ville ou indirectement à travers leur subventionnement. »* Je n'aurai pas su mieux dire !

Nous avons toujours soutenu l'action de l'UGFRL, en vous demandant de maintenir le versement de la subvention en 2008, même après la découverte des détournements de fonds, pour ne pas entraver l'action de service public de cette association. Néanmoins, convenez que les difficultés importantes et récurrentes de cette association démontrent

de graves insuffisances de gestion et l'absence de contrôle de la ville en dépit des effets d'annonce.

Dans ces circonstances, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas ce rapport, sans autre information précise, et sur la seule promesse d'un audit maintes fois annoncé par le passé et qui nous a été annoncé par M. Brumm lors de cette commission. Bien évidemment, Monsieur le Maire, vous connaissez notre sens des responsabilités nous reconsidérons notre position au regard des renseignements précis que vous pourrez nous fournir et des garanties de contrôle qui seront, cette fois je l'espère, mis en place, mais malheureusement et comme toujours a posteriori.

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, je ne parlerai pas, personnellement, de graves insuffisances de gestion, je ne parlerai pas non plus de gestion défailante, avant d'avoir eu un audit approfondi, ce que vont faire les services de la Ville.

Quand vous parlez de contrôles plus importants sur ce que font les associations des subventions que nous leur attribuons, si nous instaurons un contrôle beaucoup plus important, je crois que nous entrons dans une gestion de fait, cela devient, et je pense que vous le savez très bien, extrêmement compliqué.

Je regrette, moi aussi, d'être amené à vous demander de voter au Conseil de ce soir, cette subvention, mais si elle n'était pas votée aujourd'hui, nous aurions à répondre demain devant les personnes âgées qui bénéficient et du portage des repas et du repas sur place de l'arrêt de l'activité de cette association. C'est la condition qu'a mise le Commissaire aux Comptes pour que cela puisse continuer du fait de la situation compliquée dans laquelle se trouve l'Association.

Il y a deux éléments très simples pour vous aider à comprendre : c'est une association qui travaille depuis très longtemps dans cette ville, qui a traversé des difficultés, vous les avez soulignées. Nous avons essayé de redresser cette situation. Il y a un élément très simple, le nombre de bénévoles diminue, et lorsque ce nombre diminue pour assurer le même travail de portage de repas à domicile, il faut augmenter le nombre de salariés. Voilà ce qui explique en partie le déséquilibre, d'autant plus lorsque l'Association a prévu un financement basé sur des contrats aidés et à qui l'on annonce que, contrairement à ce qui lui avait été promis, elle n'aurait pas ce qu'elle attend ou tout au moins pas à la hauteur de ce qu'elle avait prévu.

Voilà le déséquilibre auquel elle est confrontée sans doute tardivement. Mais si cela a été le cas, c'est qu'il y a eu un « coup de volant » gouvernemental sur cette question là très tardif. Voilà comment on essaie d'y répondre et je suis disposé à venir travailler avec vous sur l'audit une fois qu'il aura été réalisé. Cela n'a rien de simple, il faut peut-

être moderniser tout cela. Je pense que cette association peut faire beaucoup plus dans cette ville que servir 340.000 repas par an, car il y a énormément de demandes. A nous de les soutenir, de les aider, nous faisons beaucoup actuellement. Mais c'est effectivement une période très difficile pour elle, pour l'instant.

M. LE MAIRE : Je peux vous dire que je regarde attentivement ces dossiers et que je regarde le travail fourni par l'UGFRL qui, malgré les difficultés actuelles, est tout à fait exceptionnel. Si demain, nous n'avons pas ce bénévolat, si nous n'avons plus dans les années qui viennent, comme l'a dit M. Hémon, ce bénévolat, alors le coût financier pour les collectivités et l'Etat sera évidemment beaucoup plus important. Il faut donc les aider, ce qui n'exclut pas un certain nombre de mesures de saine gestion et de regard des réalités. Mais il y a deux choses qu'on ne peut pas faire. Leur dire d'une part « vous devez faire des économies », et puis lorsqu'ils sont dans les foyers totalement déficitaires, leur dire dans le même temps, « il faut les maintenir ouverts ». Il faut dire une chose ou l'autre mais pas les deux en même temps, car sinon ce sont des discours totalement contradictoires.

On va essayer de les aider à sortir de cette mauvaise passe, je pense que l'audit financier aidera à repenser tout cela mais je peux dire aux bénévoles de l'UGFRL que je leur sais gré du travail qu'ils fournissent.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)